

Mesure 2 - Plantation d'une haie indigène et diversifiée



Les haies indigènes fournissent nourriture et protection à de nombreuses espèces et constituent des sites de ponte ou de nidification importants. Elles constituent également des éléments de connexion essentiels entre les milieux naturels.

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 20.-/ml au maximum (plafond de CHF 3'000.- par mesure et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

- Minimum 10 m linéaire (comptabilisation des mètres linéaires par rangée)
- Haie plantée en pleine terre
- Place disponible pour la haie et son développement
- Respect des distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins ([Loi sur les routes \(LR\)](#), [loi d'application du Code Civil Suisse \(LACCS\)](#), règlementation communale)

Plantations

- Les essences plantées sont indigènes
- La haie sera composée d'un minimum de 5 essences indigènes différentes par 10 m linéaires, avec une proportion d'au moins 20% d'épineux
- Plants de production Suisse

Entretien

- Entretien de la surface au pied des plantations sans engrais, ni de produits phytosanitaires
- Lutte contre les néophytes envahissantes
- Aucune taille ou intervention dans la haie entre mars et novembre
- Respect des recommandations d'entretien selon le guide Arbustes indigènes – Haies variées (voir lien ci-dessous).

Durée d'engagement

- 8 ans



Informations et bonnes pratiques

- [Arbustes indigènes – Haies variées](#)

Documents à transmettre

* Obligatoire

- Taille de la haie (en mètres linéaires) *
- Liste et nombre des essences prévues pour la plantation*
- Plan de plantations et mètre linéaire*
- Photo de l'emplacement de la mesure*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch